

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Christophe FROPPIER
M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

DECLASSEMENT ET CESSION A NEOLIA - RUE EMILE OUSTALET

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

DECLASSEMENT ET CESSION A NEOLIA - RUE EMILE OUSTALET

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre du bornage de la propriété de Neolia sis rue Emile Oustalet, il est apparu qu'un tènement d'environ deux mètres carrés de domaine public de la commune de Montbéliard, doit faire l'objet d'une cession pour régularisation. En effet, un muret délimitant la propriété a été érigé sur ledit tènement pour partie, le reste ayant été engazonné.

Le bien consiste en une bande de terrain d'environ 2 m² dont la valeur a été fixée par les services immobiliers de l'Etat à 40 €.

Il convient donc que le Conseil Municipal fasse le constat de la désaffectation puisque le tènement est « intégré » à la propriété de Néolia probablement depuis sa construction dans les années 1980, et qu'il procède au déclassement du tènement foncier appartenant à la domanialité publique de la Ville, la désaffectation est donc très ancienne.

La désaffectation constatée, et le déclassement prononcé par le Conseil Municipal, la cession pourra avoir lieu au profit de Néolia pour un montant de 40 €.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- se prononce sur la désaffectation et le déclassement du tènement tel que décrit ci-avant,
- se prononce favorablement sur la cession à NEOLIA au prix de 40 euros hors taxes et droits d'enregistrement aux conditions sus-évoquées,
- autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 07/05/25

**Direction départementale des Finances Publiques
du Doubs**

Pôle d'évaluation domaniale

63 Quai Veil -Picard
25000 BESANCON

Téléphone : 03.81.25.20.20
mél. : ddip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jérémy STEPHANN
téléphone : 03-81-25-22-28/06-28-11-88-86
courriel : jeremy.stephann@dgfip.finances.gouv.fr
Réf DS : 23681737
Réf OSE : 2025-25388-29038

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Doubs

à

Mairie de Montbéliard
Rue de l'Hôtel de Ville
25200 MONTBÉLIARD

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine dans le cadre de la cession d'un tènement foncier non cadastré.

Par saisine en date du 15/04/2025 vous sollicitez un avis de valeur vénale pour le bien référencé ci-après.

Ce bien est situé dans la commune de Montbéliard, rue Émile Oustalet. Il s'agit d'un tènement foncier issu du domaine public et non cadastré.

Le bien consiste en une bande de terrain d'environ 2 m², située en bordure de propriété et recouverte d'un muret ainsi que d'un espace vert (pelouse).

La commune de Montbéliard souhaite céder ce bien à NEOLIA en vue d'une régularisation.

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Surface	Nature
MONTBÉLIARD	DP	RUE ÉMILE OUSTALET	2 m ²	Muret et espaces verts

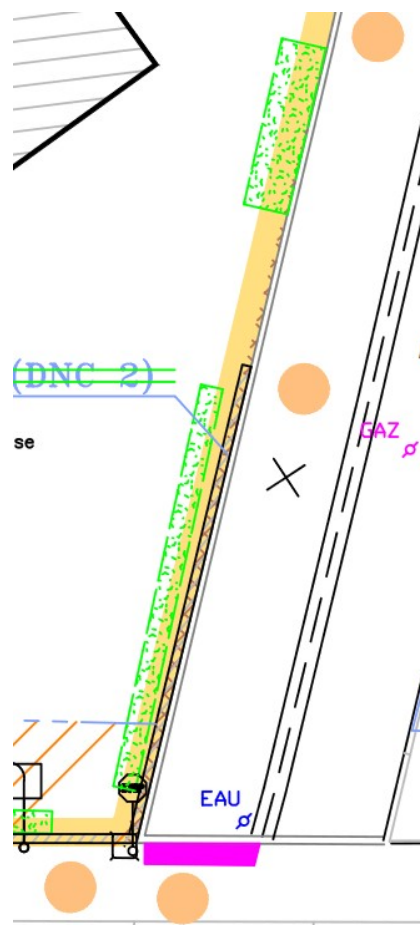




Projet de cession par la Ville de Montbéliard à NEOLIA
suite à définition de l'alignement
Parcelle DNC 2 – Superficie réelle = 2m²



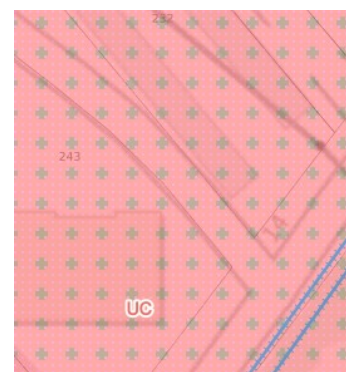
Vue aérienne



Vue environnante

En ce qui concerne les règles d'urbanisme, le terrain à évaluer est classé en zone UC selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les zones UC correspondent aux cœurs des quartiers périphériques montbéliardais. Elles sont, de fait, les polarités secondaires et complémentaires du centre-ville. Les formes urbaines et la grande diversité fonctionnelle sont caractéristiques de polarités secondaires.



La valeur vénale/locative est fixée à 40 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour la Directrice Départementale des
Finances Publiques et par délégation,



STÉPHANN Jérémy
Inspecteur des Finances Publiques